



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



SOMMAIRE

HISTORIQUE & CHIFFRES CLÉS	4
-------------------------------------	---

FAITS MARQUANTS 2024	5
----------------------------	---

 1 - SITUATION GÉNÉRALE	7
---------------------------------------	----------

1.1 Le territoire du Sytraival	8
1.2 Les compétences	9
1.3 Le fonctionnement	11
1.4 Les filières de traitement	13
1.5 Les installations	14

 2 - COLLECTE	15
-----------------------------	-----------

2.1 Les modes de collecte : le porte à porte et le point d'apport volontaires	16
2.2 Répartition globale des déchets des ménages	17
2.3 Collecte en déchèterie : les D3E et les DEA	21
2.3.1 Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	21
2.3.2 Collecte des meubles (écomaison)	22
2.3.3 évolutions des déchets collectés en kg / habitants	23

 3 - TRANSFERT & TRANSPORT	24
--	-----------

SOMMAIRE (SUITE)

4 - VALORISATION & TRAITEMENT	25
4.1 La valorisation matière	26
4.1.1 Les déchets d'emballages ménagers	
4.2.1 Les déchets des déchèteries	
4.2 Valorisation organique	27
4.3 Valorisation énergétique	28
4.3.1 L'unité de valorisation énergétique (uve)	
4.4 Le site de Saint-Étienne-sur-Chalaronne	30
4.5 La plateforme de stockage d'Arnas	31
4.6 Le centre de traitement de Quincieux	32
4.7 Les modes de valorisation et de traitement	33

+

5 - PRÉVENTION & COMMUNICATION	34
5.1 Prévention	35
5.1.1 Le compostage	
5.1.2 Sensibiliser à la qualité du tri auprès du grand public	
5.1.3 Faire découvrir le process de traitement et de valorisation des déchets avec les visites de sites	
5.1.4 Sensibiliser à la réduction des déchets dès le plus jeune âge avec les animations scolaires	
5.2 Communication	38
5.2.1 Éditer des publications pédagogiques gratuites pour développer les bonnes pratiques en matière de tri	

+

6 - INDICATEURS FINANCIERS	40
6.1 Présentation des budgets	41
6.2 Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement	42
6.3 Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement	43
6.4 Tarifs	44
6.5 Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2024	46

+

BILAN DU TERRITOIRE	47
----------------------------------	----

ANNEXES	49
----------------------	----



HISTORIQUE & CHIFFRES CLÉS



2023

Remplacement du groupe turbo alternateur de l'UVE afin de produire 20% d'électricité en plus.

- 1 kg/hab

d'ordures ménagères*

+ 2 kg/hab

de déchets d'emballages légers*

2021

Rénovation de l'UVE : optimisation énergétique et des performances

2016

Construction d'une plateforme pour les mâchefers, le transfert de la collecte sélective et le broyage des DNR

202 278 T.

de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

375 120

habitants

2011

Rénovation et extension du réseau de chaleur (29 sous stations) et construction d'une chaufferie bois

96 %

de déchets ménagers valorisés

66

sites de compostage partagés mis en place

2001

Extension et mise aux normes de l'usine d'incinération (86 000 t) avec production électrique

1998

Signature du premier contrat d'objectif de collecte sélective

235

interventions dans les écoles

5536

élèves d'écoles élémentaires sensibilisés

1997

Ouverture d'une plateforme de compostage

1983

Réalisation d'un réseau de chaleur (10 sous-stations)

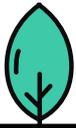
1981

Construction d'une usine d'incinération (35 000 T)

1978

Création du SYTRAIVAL

*Par rapport à 2023



FAITS MARQUANTS

Janvier

Généralisation du tri à la source des biodéchets au 01/01/2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs administrés une solution de tri des biodéchets.



Ces déchets non dangereux et biodégradables, alimentaires ou végétaux, nécessitent un traitement spécifique :

- En gestion de proximité avec les composteurs individuels (chez les particuliers) et les composteurs partagés (en pied d'immeuble, dans les quartiers, centre bourg ou encore au niveau des cantines scolaires). Leur mise en place relève de la compétence des collectivités.
- En collecte sur des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires, à la charge des collectivités.

Travaux du réseau de chauffage urbain (RCU)

Les travaux du RCU se poursuivent dans le centre-ville de Villefranche afin de sécuriser l'approvisionnement de la chaleur aux abonnés et de fournir à terme 40 000 MWh (en 2024 la fourniture de chaleur est de 30 000 MWh)

Ce mode de chauffage est vertueux car il permet de réduire de plus de 80% les émissions de CO2 par rapport à un chauffage au gaz.

Le SYTRAIVAL étend son réseau de chauffage urbain

Une énergie vertueuse

L'incinération et la valorisation des ordures ménagères
Les ordures ménagères sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique de Villefranche-sur-Saône. L'énergie issue de ce processus permet d'alimenter le réseau de chauffage urbain. 80% de cette énergie est renouvelable.

Quel est le but de cette extension ?

Le SYTRAIVAL étend son réseau de chauffage urbain pour utiliser cette énergie vertueuse et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée.



Pour en savoir plus sur les travaux réalisés par le SYTRAIVAL :



En chiffres
2 000 heures de travaux
40 km de réseau
12 millions

Sytraival 110 rue René Pouchu 69602 Villefranche-sur-Saône - contact@sytraival.fr - 04 78 88 02 00

Risques d'incendie et d'explosion : sensibilisation et travaux sur les installations

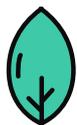
Des travaux de mise en place d'installation de détection et d'extinction ont été réalisés afin de renforcer la sécurité :

- Sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) au niveau de la fosse et du turbo alternateur ;
- Sur le site de Quincieux sur le bâtiment de broyage des déchets non recyclables et le bâtiment de la collecte sélective.

Des campagnes d'information et de sensibilisation ont également été menées auprès de nos adhérents et habitants du territoire.



Diffusés dans la lettre d'information, dans des flash info et publiés sur les réseaux sociaux, les bons gestes en matière de tri des déchets dangereux sont régulièrement rappelés auprès des usagers du territoire.



FAITS MARQUANTS

Septembre

| Mise en service du centre de tri TRICEA



Mis en service le 16 septembre 2024, le centre de tri TRICEA de Torcy (71) a été officiellement inauguré le 4 avril 2025.

Le site reçoit les déchets recyclables de 680 000 habitants, dont 22% de la population du territoire du SYTRAIVAL provenant du SIRTOM de

la Vallée de la Grosne, du SMIDOM Veyle Saône, de la Communauté de Communes Saône Beaujolais et de l'agglomération Mâconnais Beaujolais Sud.

30 000 tonnes par an sont traitées sur le site, réparties en 12 flux : 4 flux de plastiques, 3 flux de cartons, 2 flux de papiers, 2 flux aluminium, 1 flux acier.

Les premiers déchets ont été triés en septembre 2024 avec une montée en charge progressive permettant de fonctionner à pleine capacité dès la fin de l'année 2024.

Octobre

| Le SYTRAIVAL lauréat de l'appel à projet tri hors foyer de CITEO

Le SYTRAIVAL a déposé une candidature groupée à l'appel à projet de CITEO pour 4 de ses adhérents : la CAVBS, la CCSB, la CCDSV et le SIRTOM.



Cet appel à projet porte sur le déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.

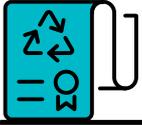
Novembre

| Lancement d'une BD de sensibilisation

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation au geste de tri et de réduction des déchets auprès des usagers de son territoire d'intervention, le SYTRAIVAL publie sa première bande-dessinée intitulée l'art de réduire sa poubelle d'ordures ménagères.

Diffusée durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, cette publication pédagogique destinée au grand public met en scène M. Toutenvrac, un voisin peu respectueux des consignes de tri et sa voisine, accompagnée de son jeune fils qui lui explique l'importance de bien trier ses déchets.





SITUATION GÉNÉRALE

375 120
habitants

9
EPCI

260
communes

1
Président

9
Vice-Présidents

51
Elus délégués
au Conseil Syndical

4
commissions
de travail

1
Unité de Valorisation
Énergétique

84 889 T
de déchets ménagers
et assimilés traités
sur l'UVE

1
plateforme
de maturation
des mâchefers

15 893 T
De mâchefers
valorisés sur
la plateforme

1
plateforme
de compostage

4
plateformes
de compostage
privées

10 905 T
de déchets verts
valorisés sur
la plateforme d'Arnas

11 532 T
de déchets verts
valorisés sur
les plateformes
privées

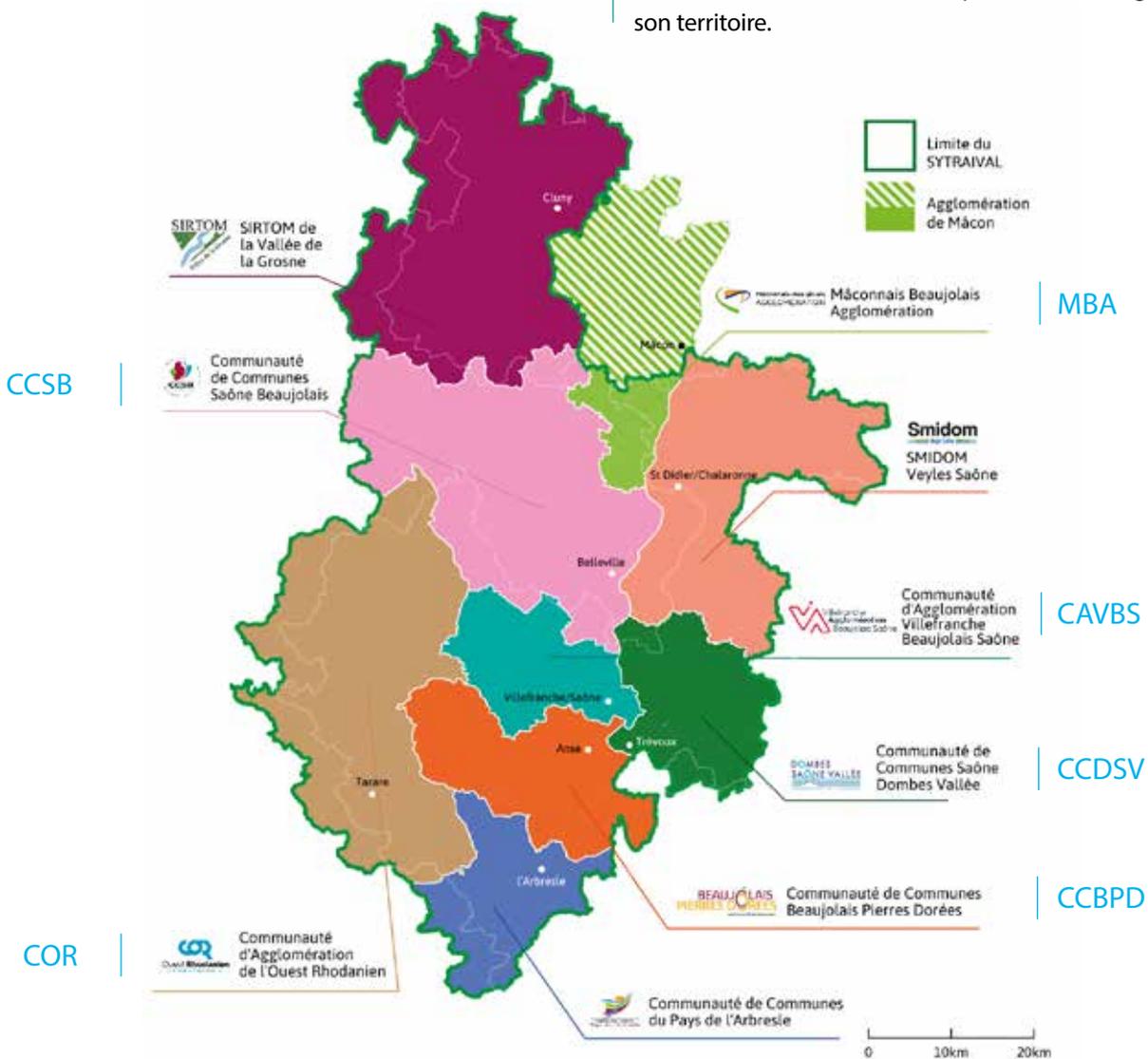
4
quais de transfert

42 103 T
de déchets ayant
transités via les quais
de transfert

1.1 | Le territoire du Sytraival

Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes, le SYTRAIVAL valorise les déchets ménagers produits par 260 communes et 375 120 habitants répartis sur les départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône-et-Loire pour le compte de ses 9 adhérents.

Incineration et valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et non recyclables, valorisation matière de la collecte sélective, compostage des déchets verts et biodéchets sont les missions premières du SYTRAIVAL. Le syndicat déploie également une politique de sensibilisation au geste de tri et de réduction des déchets auprès des usagers de son territoire.



9

EPCI



260

Communes



375 120

Habitants



3

Départements

1.2 | Les compétences

Les compétences du SYTRAIVAL sont définies par l'arrêté inter préfectoral du 26 mai 2011.

Le syndicat est compétent pour le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés des groupements qui le composent.

| Incinération et valorisation énergétique +



L'unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône traite 80 000 tonnes de déchets par an. Ces déchets sont composés majoritairement de déchets ménagers mais également de déchets d'activité économique (DAE), de déchets de soins à risques infectieux (DASRI), de déchets hospitaliers, de refus de tri et de déchets non recyclables (DNR) broyés provenant de déchèteries.

L'énergie issue de la combustion des déchets permet de produire de l'électricité pour 12 000 logements et de la chaleur pour le chauffage pour des bâtiments publics, des écoles, des lycées et 2500 foyers..

| Collecte sélective +



Deux types de collectes existent sur notre territoire : La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) et la collecte en Porte A Porte (PAP), des emballages légers et du multimatériaux est réalisée par les EPCI. Les collectes des journaux magazines et du verre (PAV) sont sous la responsabilité du SYTRAIVAL.

| Compostage +



Les déchets verts (DV) déposés en déchèterie et les déchets alimentaires (DA) collectés sont transportés vers des plateformes de compostage gérées soit par le SYTRAIVAL, soit par des prestataires privés. Ces déchets seront ensuite transformés en compost (agrées pour DV / DA).

| Prévention +



Une ambassadrice du tri intervient en milieu scolaire des cycles élémentaire et collège sur le territoire des adhérents au SYTRAIVAL. Les thématiques abordées sont la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire, la pollution plastique, le tri et recyclage, le compostage ...

Les EPCI adhérents s'occupent de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages légers / multi matériaux, mais aussi de la collecte en haut de quai de déchèteries.

Le SYTRAIVAL gère la collecte du papier et du verre via un marché public. Il gère également une partie des flux de déchèteries, avec le transfert vers les différents sites de recyclage et la gestion de certains déchets soumis à la responsabilité élargie du producteur (REP).

Les tonnages seront présentés ci-après.

En 2024, 20 marchés étaient en cours sur 3 compétences : collecte sélective, valorisation énergétique et compostage des déchets verts. Le détail des marchés se trouve en annexe.

| Zoom sur la responsabilité élargie du producteur

Les filières REP sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types des produits. Ces dispositifs reposent sur le principe du «pollueur-payeur» selon lequel les producteurs, c'est à dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Source : L'Observatoire régional déchets-économie circulaire (ORDEC)

1.3 | Le fonctionnement

Le SYTRAIIVAL est une collectivité territoriale, gérée par les élus formant le comité syndical.

Ce comité syndical délègue des compétences au bureau syndical qui est composé pour le Sytraival d'un président et de 9 vice-présidents, avec une compétence identifiée pour chacun.

Des instances décisionnaires se réunissent régulièrement afin d'assurer l'administration du SYTRAIIVAL.

- **Conseil syndical** : Le comité syndical est l'assemblée délibérante constituée d'élus délégués qui vote les actions menées par le SYTRAIIVAL

Les élus représentent les 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône et Loire qui sont soit des Communautés d'Agglomération, soit des Communautés de Communes ou soit des Syndicats de collecte.

Leur nombre dépend de la population de chaque groupement, à raison d'un élu par tranche de 8 000 habitants. Sont désignés conjointement des délégués suppléants. La durée de leur mandat est identique à celle de leur mandat de conseiller municipal. Actuellement il y a 49 délégués titulaires et 26 délégués suppléants.

- **Bureau** : Le comité syndical délègue une partie de ses compétences au bureau syndical.

Le bureau du syndicat est composé d'un président et de dix vice-présidents élus par le comité syndical. C'est un organe de préparation, d'étude des dossiers et des projets qui sont soumis au comité pour décision.

- **Commissions** : Ces groupes de réflexions, co-animés par le Vice-Président délégué et composés d'élus et de techniciens référents, sont chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à mettre en œuvre.

4 commissions au SYTRAIIVAL :

- Commission "Collecte sélective / Déchèterie" gérée par M PONTET / M LOMBARD
- Commission "Communication" gérée par M BLANCHET
- Commission "Prévention / Economie circulaire" gérée par M FERRE / MME PEGON
- Commission "Biodéchets / Déchets verts" gérée par M PERRIN

L'équipe du SYTRAIIVAL au 1er janvier 2024

- 6 femmes / 2 hommes
- 1 contractuel / 1 alternant / 6 titulaires
- A : 1 / B : 1 / C : 5
- 5 postes en filière administrative | 3 postes en filière technique
- Age moyen : 41 ans
- Nombre de formations CNFPT suivies : 14 formations
- Ancienneté moyenne au SYTRAIIVAL : moyenne de 9 ans



| Composition de notre Bureau

Président du syndicat

M Jean Paul CHEMARIN



- Maire de Corcelles en Beaujolais
- Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Saône Beaujolais

1er Vice-Président : Unité de Valorisation Énergétique (UVE), chaufferie bois et réseau de chaleur

M Olivier MANDON



- Adjoint au maire de Villefranche sur Saône
- Conseiller délégué à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

2ème Vice-président : Finances et marchés publics

M Vincent LAUTIER



- Adjoint au maire de Parcieux
- Vice-président à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

3ème Vice-président : Communication

M René BLANCHET



- Maire de Pommier
- Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Beaujolais Pierre Dorée

4ème Vice-Président : Collecte sélective

M René PONTET



- Maire d'Amplepuis
- Vice-président à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

5ème Vice-Président : Déchets verts, biodéchets et gravats

M Jean-Charles PERRIN



- Maire de Vaux en Beaujolais
- Vice-président à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

6ème Vice-Président : Prévention et réduction des déchets

M Paul FERRE



- Adjoint au maire de Thoissey
- Président du SMIDOM Veyle Saône

7ème Vice-Présidente : Économie circulaire

M Catherine PEGON



- Conseillère à Pierreclos
- Présidente du SIRTOM de la Vallée de la Grosne

8ème Vice-Président : Déchèterie, valorisation matière

M Daniel LOMBARD



- Adjoint à la mairie de Bessenay
- Conseiller délégué à la Communauté de Commune du Pays de L'Arbresle

9ème Vice-Président : Eco-organismes hors CITEO

M Jean-François COGNARD



- Maire de Chaintré
- Vice-président à Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Conseiller départemental de la Saône et Loire

Membre du bureau

M René THEVENON



- Maire de Deux Grosnes
- Vice-président à la Communauté de Communes Saône Beaujolais

Membre du bureau

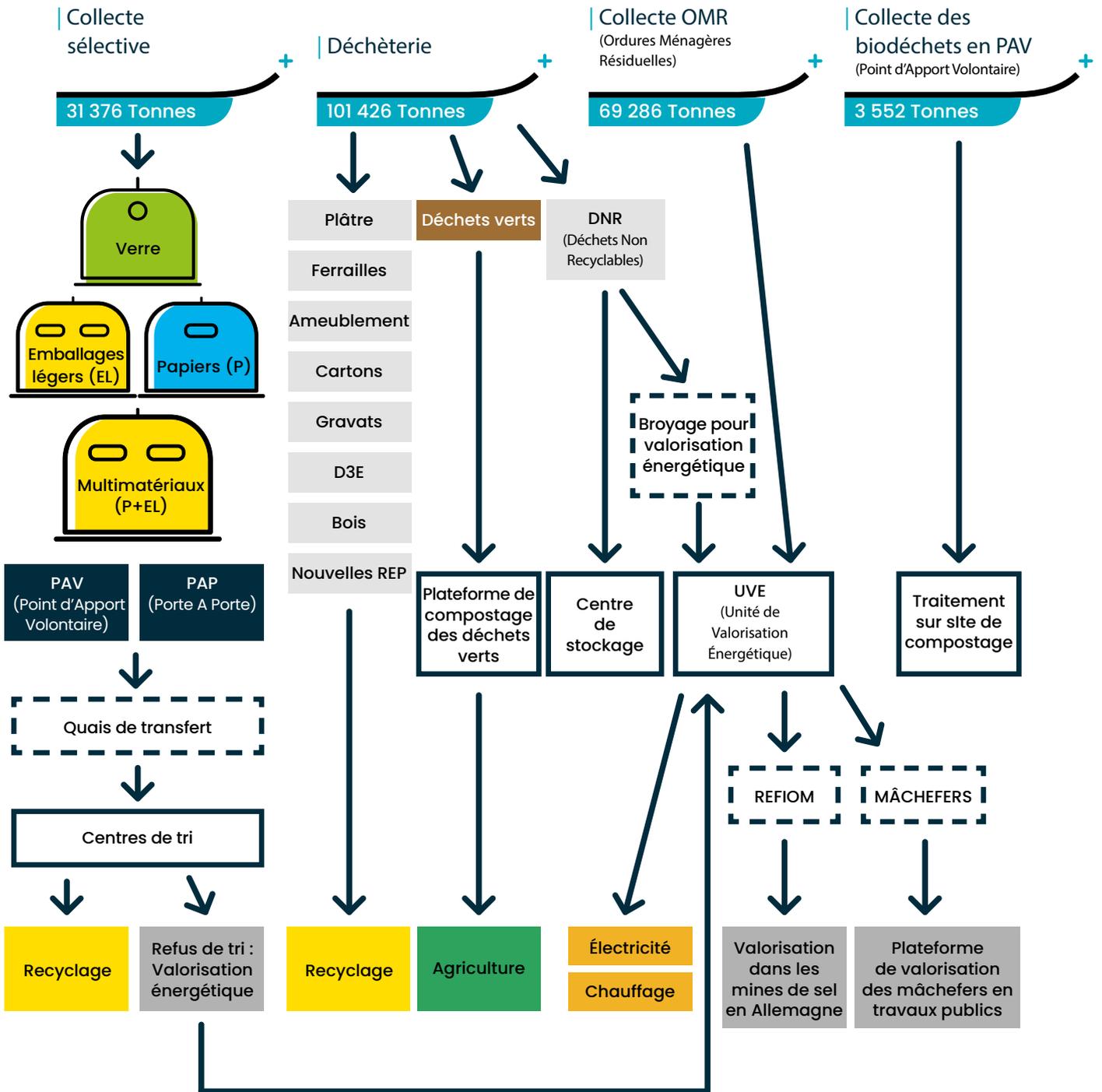
M Guy FLAMMAND



- Adjoint à la mairie de Lozanne

1.4 | Les filières de traitement des déchets ménagers

Voici un schéma récapitulatif des différentes filières de traitement.



1.5 | Les installations

Le SYTRAIVAL dispose de 9 installations réparties sur son territoire.

L'Unité de Valorisation
Énergétique à
Villefranche-sur-
Saône
exploitée par
PAPREC ENERGIES qui
comprend :

- o Un réseau de chaleur
- o Une chaufferie bois / gaz à Villefranche-sur-Saône exploitée par Dalkia

Le site de Quincieux,
qui comprend :

- o Une Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME)
- o Une plateforme de broyage des DNR
- o Un quai de transfert de la collecte sélective



Les quais de
transfert de :

- o Thizy-les-Bourg,
- o Fleurieux-sur-l'Arbresle
- o St-Etienne-sur-Chalaronne

La plateforme de
compostage à
Arnas exploitée
par AWT

Les Installations
de Stockage
de Déchets
exploitées par
SERFIM et GONNET.

- o St-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND / ISDI)
- o Arnas (ISDI)



UVE
Unité de
valorisation
énergétique



Compost



ISDND
Installation de
stockage des
déchets non
dangereux



Mâchefers
Plateforme de
maturation
des mâchefers



Transfert
Quai de
transfert

D'autres installations appartenant à des prestataires privés sont utilisées dans le cadre de marchés publics.



COLLECTE

+

202 088 T
de déchets collectés
/ - 0.7 %*

69 286 T
d'OMR collectées
/ -0.6 %*

14 769 T
de verre collecté*
/ - 3.6 %

101 426 T
de déchets collectés
en déchèteries
/ +1.72 %*

8 996 T
d'emballages légers
/ + 9.4 %*

2 854 T
de papiers collectés
/ -5.5 %*

4 757 T
de multi matériaux
collectés / + 3.5 %*

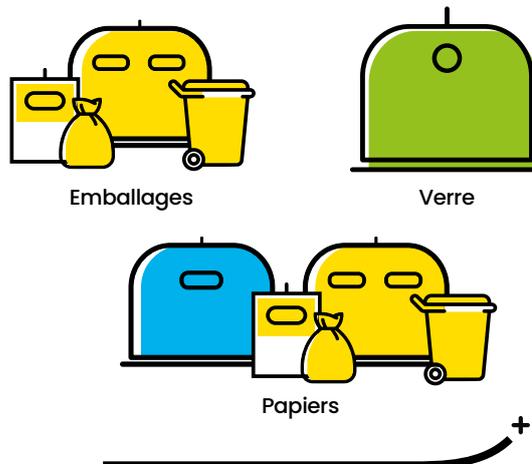
*Par rapport à 2023

2.1 | Les modes de collecte : le porte à porte et le point d'apport volontaires

| Les déchets ménagers résiduels

La majorité des déchets ménagers résiduels de l'ensemble des habitants du territoire du SYTRAIVAL est collectée en porte-à-porte, sauf situation exceptionnelle où les rues ne sont pas accessibles en camion. Sur le territoire de la COR, les OMR sont collectés en Points d'Apports Volontaires.

Cela représente 69 286 tonnes collectées en 2024, soit 185 kg/habitants (-0.6%).



| Les déchets d'emballages ménagers

Là encore, l'ensemble de la population a accès à une solution pour trier ses déchets d'emballages. Concernant les emballages ménagers hors verre (contenant jaune), les communes voient leurs emballages collectés en porte-à-porte ou en

points d'apports volontaires. Sur ces communes, 28, réparties sur trois communautés de communes sont en « multi matériaux », c'est-à-dire que le papier est collecté avec les emballages. Concernant le verre et le papier, il s'agit uniquement de collectes en points d'apports volontaire.

| Le compostage de proximité des biodéchets

Ce sont les EPCI qui s'occupent de mettre en place le compostage de proximité. Le SYTRAIVAL, afin de les aider, propose une subvention à la mise en place des sites de compostage partagés.

En 2024, nos EPCI adhérents ont distribué 7 025 composteurs individuels ce qui monte à un total de 25 126 composteurs individuels

sur le territoire du SYTRAIVAL. Ces derniers ont permis de détourner 3 550 tonnes de biodéchets (estimation).

En ce qui concerne les composteurs partagés, 66 sites ont été mis en place en 2024 ce qui élève à 196 sites sur notre territoire. Ces 196 sites ont permis de détourner 245 tonnes de biodéchets (estimation).

| La collecte des déchets alimentaires

Cette collecte est à la charge des EPCI alors que le traitement est à la charge du SYTRAIVAL. Cinq de nos adhérents sont passés, pour une partie de leur territoire, à la collecte des biodéchets : CAVBS, CCDSV, CCPA, CCSB et SMIDOM.

Pour les personnes n'ayant pas de solutions de compostage à domicile, 103 Points d'Apport Volontaires ont été mis en place, composés

de 113 abris-bacs. Ces 113 bacs ont permis de collecter 189.16 tonnes de déchets alimentaires en 2024.

Une fois collectés par les EPCI, les biodéchets sont envoyés vers deux plateformes de compostage agréées à recevoir des déchets alimentaires :

- Plateforme d'ADFE à Baneins (01)
- Plateforme de Racine à Lentilly (69)

| Synthèse des déchets détournés de 2023 à 2024 (Gestion de proximité + collecte)

	Nombre de composteurs individuels	Nombre de sites de compostage partagés	Nombre d'abris-bacs pour la collecte
2023	18 101	130	25
2024	25 126	196	113



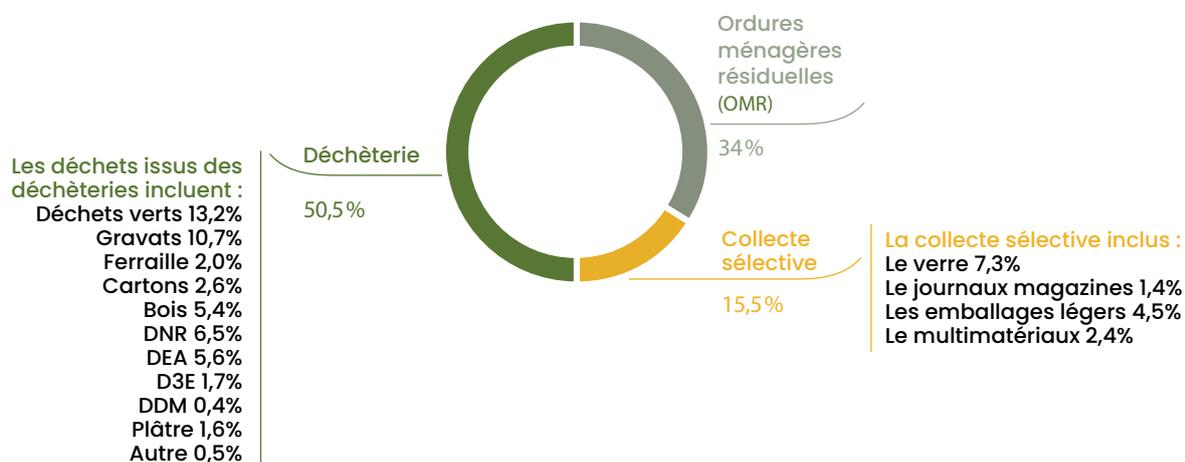
Réduire ses déchets alimentaires à la source, c'est possible en limitant le gaspillage alimentaire ! Retrouvez toutes les bonnes pratiques dans le guide édité par le SYTRAIVAL.

	Biodéchets détournés (en Tonnes)
2023	2 758
2024	3 956

2.2 | Répartition globale des déchets des ménages

Les groupements de communes composant le SYTRAIVAL ont collecté en 2024 202 278 tonnes de déchets ménagers, soit 539 kg par an et par habitant. (535 kg en 2023).

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ils sont répartis de telle manière :



La répartition des tonnages par nature et par groupement de communes est présentée dans le tableau ci-après (prenant en compte l'intégralité des tonnages produits par les collectivités, sachant que certaines catégories / flux de déchets ne sont pas gérés par le SYTRAIVAL) :

En tonnes (OMR et CS)	CAVBS	CCBPD	CCDSV	CCPA	CCSB	COR	MBA	SIRTOM	SMIDOM	TOTAL
Ordures ménagères	15047	9970	8319	6013	9033	10285	2857	3324	4438	69 286
Verre	2 006	2 136	1 646	1 386	2 182	1 773	698	1 092	1 850	14 769
Papiers (P)	83	496	408	0	435	535	0	317	580	2 854
Emballages légers (EL)	112	2 129	1 794	0	874	1 758	0	690	1 639	8 996
Multimatériaux (P+EL)	2 201	0	0	1 786	142	0	628	0	0	4 757
Collecte biodéchets	91,80	0,00	57,41	0,32	38,25	0,00	0,00	0,00	1,38	189,16

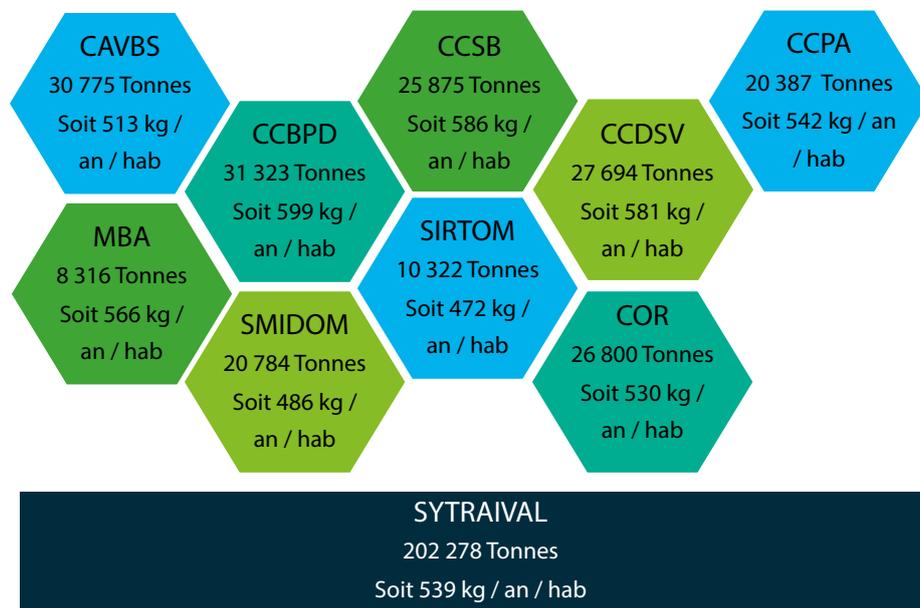
En Kg/an/habitant (OMR et CS)	CAVBS	CCBPD	CCDSV	CCPA	CCSB	COR	MBA	SIRTOM	SMIDOM	MOYENNE
Population municipale, INSEE 2017 (sur la base des communes au 1er janvier 2021).	66751	52275	44417	37613	44134	50591	14702	21869	42768	375 120
Ordures ménagères	225	191	187	160	205	203	194	152	104	18 4,70
Verre	30	41	37	37	49	35	47	50	43	39,37
Papiers (P)	15	9	9	0	10	11	0	14	14	10,72
Emballages légers (EL)	20	41	40	0	20	35	0	32	38	33,79
Multimatériaux (P+EL)	36	0	0	47	3,2	0	43	0	0	45,59
Collecte biodéchets	2	0	1	0	0,9	0	0	0	0	1,81
sous total CS	102	91	88	84	83	80	90	96	95	83,64

En tonnes (déchèteries)	CAVBS	CCBPD	CCDSV	CCPA	CCSB	COR	MBA	SIRTOM	SMIDOM	TOTAL
Déchets verts	2 700	4 437	4 671	3 393	2 861	2 767	1 379	0	4 399	26 607
Gravats	2 574	4 162	3 351	2 685	2 699	1 568	865	1 351	2 431	21 686
Ferraille	481	597	615	406	590	571	157	227	345	3 989
Cartons	648	851	530	469	806	798	190	417	588	5 297
Bois	902	1 590	1 217	1 053	1 712	1 585	449	945	1 429	10 882
DNR	1 365	2 281	1 625	1 186	1 710	2 489	626	839	1 007	13 128
DEA+ABJ Nth+JJ	1 608	1 464	2 143	1 276	1 532	1 470	158	496	1 137	11 284
D3E	370	499	426	375	507	457	150	299	412	3 495
DDM	49	137	170	63	156	121	31	78	63	8 68
Plâtre	454	450	538	257	430	434	128	195	282	3 168
Autre	83	124	184	39	168	189	0	52	183	1 022

En Kg/an/ habitant (déchèteries)	CAVBS	CCBPD	CCDSV	CCPA	CCSB	COR	MBA	SIRTOM	SMIDOM	MOYENNE
Déchets verts	44,6	84,9	92,3	90,2	64,8	54,7	93,8	0,0	102,9	70,93
Gravats	42,5	79,6	66,2	71,4	61,2	31,0	58,8	61,8	56,8	57,81
Ferraille	7,9	11,4	12,2	10,8	13,4	11,3	10,7	10,4	8,1	10,63
Cartons	10,7	16,3	10,5	12,5	18,3	15,8	12,9	19,1	13,7	14,12
Bois	14,9	30,4	24,0	28,0	38,8	31,3	30,5	43,2	33,4	29,01
DNR	22,5	43,6	32,1	31,5	38,7	49,2	42,6	38,4	23,5	35,00
DEA+ABJ Nth+JJ	26,6	28,0	42,3	33,9	34,7	29,1	10,7	22,7	26,6	30,08
D3E	6,1	9,5	8,4	10,0	11,5	9,0	10,2	13,7	9,6	9,32
DDM	0,8	2,6	3,4	1,7	3,5	2,4	2,1	3,6	1,5	2,31
Plâtre	7,5	8,6	10,6	6,8	9,7	8,6	8,7	8,9	6,6	8,45
Autre	1,4	2,4	3,6	1,0	3,8	3,7	0,0	2,4	4,3	2,73
sous total déchèteries	185,5	317,4	305,6	297,8	298,4	246,1	281,1	224,0	287,0	270,38
TOTAL DES DÉCHETS	512,9	599,2	580,8	542,0	586,3	529,7	565,7	472,0	486,0	539,23

+ COLLECTE

Production totale de déchets



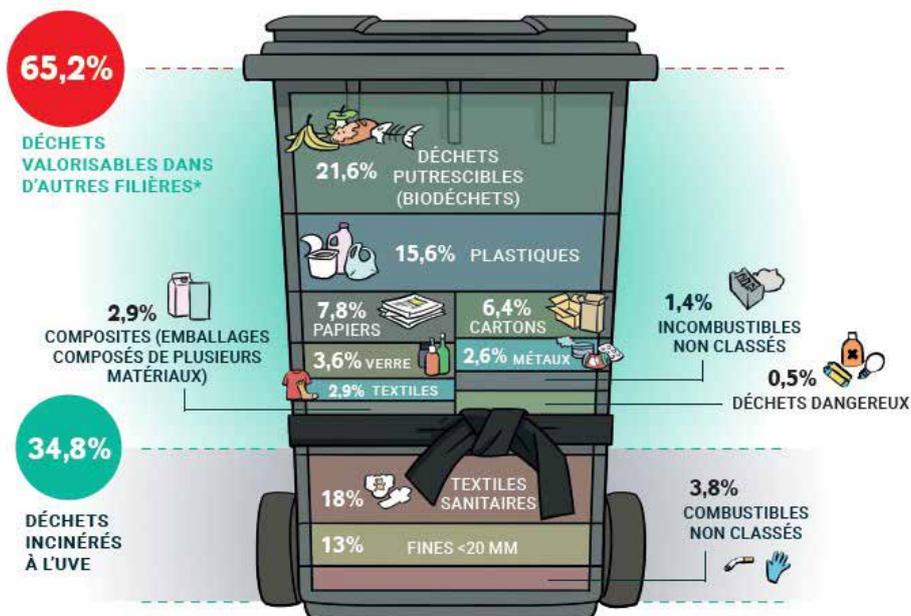
La quantité produite de DMA par habitant sur le territoire du SYTRAIVAL a augmenté de 4 kg entre 2023 et 2024

Le SYTRAIVAL a réalisé en 2023 une campagne de caractérisation du traitement des ordures ménagères (MODECOM) afin de mieux connaître la composition des ordures ménagères qu'il génère, sur l'ensemble de son territoire.

Cette campagne a permis de mettre en évidence que la part des déchets recyclables (collecte sélective) ou valorisables autrement qu'en incération (les biodéchets et les textiles) représente plus de 65 % des 69 286 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) traitées sur l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Villefranche-sur-Saône.

Composition d'une poubelle d'ordures ménagères arrivant à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYTRAIVAL

Nous pourrions réduire notre poubelle d'ordures ménagères de **2/3** en triant



* Se référer aux consignes de tri.

2.3 | Collecte en déchèterie : les D3E et les DEA

2.3.1 Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (D3E) a été mise en place en 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du SYTRAIVAL.

La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco-organisme ECOSYTEM depuis le 1er janvier 2015.

Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux.

3 379 tonnes de D3E ont été collectées en 2024.

La performance du SYTRAIVAL est de 9,5 Kg/hab/an en 2024, résultat supérieur au niveau national se situant à 8 Kg / an / hab (à milieu identique : semi-urbain).

Les adhérents du SYTRAIVAL ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOSYSTEM s'élevant à 281 147 €.

Le taux de valorisation, incluant le réemploi (appareils entiers et composants), la valorisation matière et la valorisation énergétique s'élève à 90,5 % pour l'année 2024: 2 618 tonnes de matières recyclées (ferreux, non ferreux, plastiques), 449 tonnes en valorisation énergétique et 324 tonnes en élimination.

Les filières de traitement sont les suivantes :

- Pour le Gros Electro Ménager Hors Froid, société PURFER à Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
- Pour le Gros Electro Ménager Froid, société TERRECOVAL à La Chambre (74) et SUEZ à Feyzin (69)
- Les Petits Appareils en Mélange, société SUEZ à Feyzin (69)
- Pour les écrans, société ENVIE à Villeurbanne (69)
- Pour les écrans plats, ENVIRONNEMENT RECYCLING à Dommerat (03)

Tonnages	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 2023/2024
Gros Electro Ménager Hors Froid	1011	1076	1004	1049	989	991	1182	19,3%
Gros Electro Ménager	496	492	439	495	512	517	601	16,3%
Ecrans	308	300	245	251	186	188	190	1,1%
Petits Appareils en Mélange	1090	1183	1204	1287	1270	1276	1406	10,2%
TOTAL D3E	2905	3051	2892	3082	2957	2972	3379	13,7%
Kg / an / hab	8,89	9,34	8,90	9,48	9,10	8,37	9,52	13,7%
Reversements aux collectivités	200 732 €	212 660 €	204 307 €	222 691 €	215 953 €	214 885 €	281 147 €	30,8%

2.3.2 Collecte des meubles (ECOMAISON)

La collecte des Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA) a été mise en place dans les déchèteries du territoire du SYTRAIVAL depuis 2014.

Au 31 décembre 2024, 27 déchèteries sur 28 sont équipées en bennes de collecte des DEA. Un total de 11 126 tonnes de DEA a été collecté en 2024, soit une hausse de 13 %.

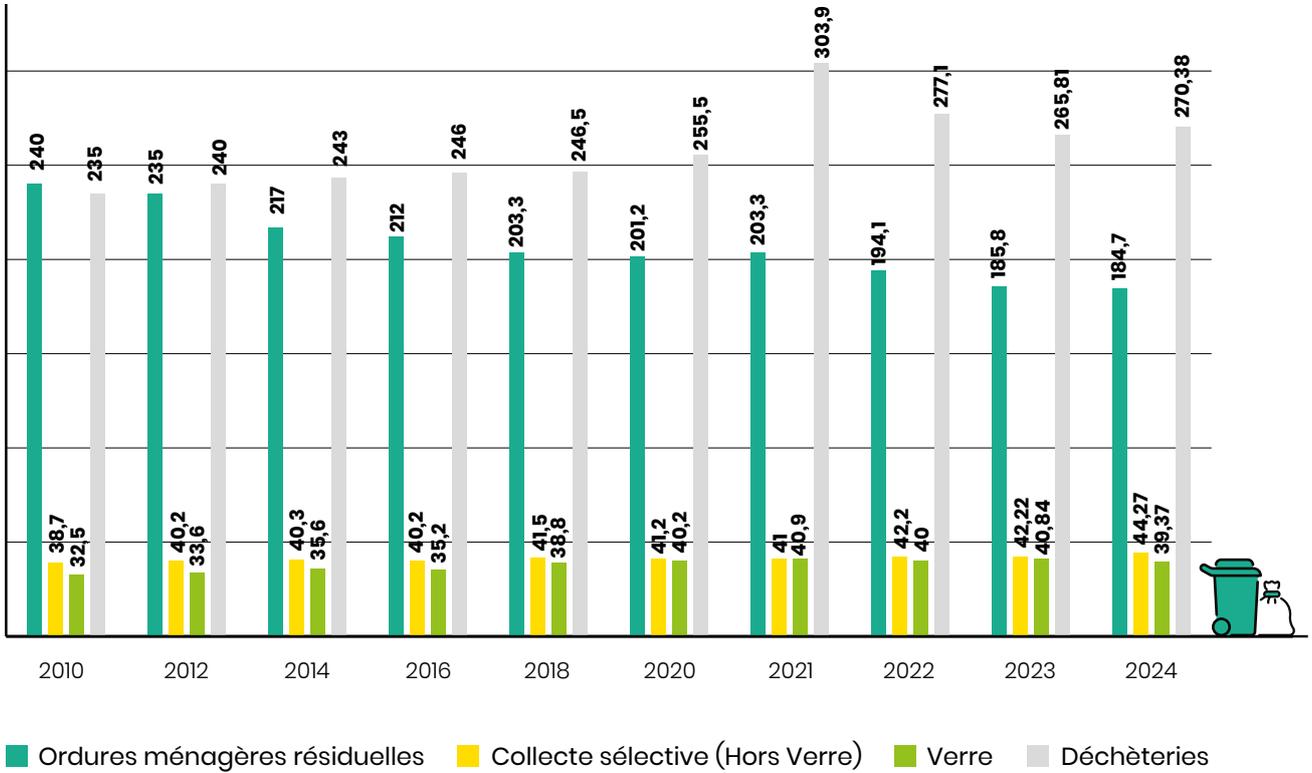
Une fois collectés, ces DEA sont envoyés sur un centre de pré tri (SUEZ à Quincieux) et séparés en cinq fractions, avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).

Les adhérents du SYTRAIVAL ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOMAISON s'élevant en 2024 à 280 000 € (estimation)

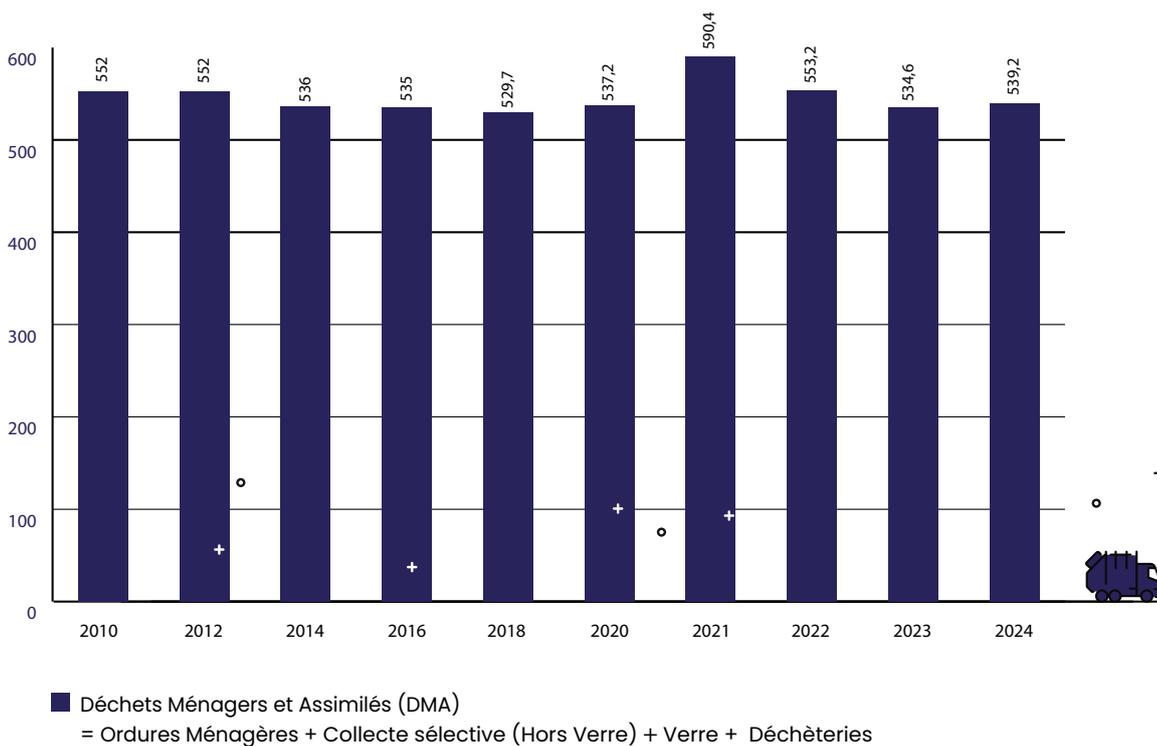
COLLECTIVITÉS	2020	2021	2022	2023	2024*	PROGRESSION 2023/2024
CAVBS	797	1 320	1 357	1 409	1 608	14,1%
CCBPD	890	1 342	1 355	1 271	1 464	15,2%
CCDSV	1 475	2 214	2 127	2 011	2 143	6,6%
CCPA	837	1 049	1 068	1 118	1 276	14,1%
CCSB	759	1 119	1 199	1 232	1 532	24,4%
COR	1 140	1 335	1 261	1 247	1 470	17,9%
SIRTOM	347	397	400	414	496	19,8%
SMIDOM	596	986	963	903	1 137	25,9%
TONNAGES COLLECTÉS	6 841	9 762	9 730	9 605	11 126	15,8%

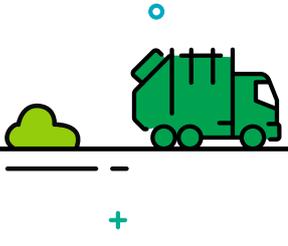
2.3.3 Évolutions des déchets collectés en kg / habitants

Déchets ménagers et assimilés



Total DMA





TRANSFERT & TRANSPORT

8 374 T
d'emballages légers
(+2 % vs 2023)

451 T
de multi-matériaux
(-6 % vs 2023)

2 855 T
de journaux-revues-
magazines (-6 % vs 2023)

9 652 T
de DNR
(+23 % vs 2023)

20 771 T
d'OMR
(-0.5 % vs 2023)

Ayant transité sur les quatre quais
de transfert du SYTRAIVAL

+ TRANSFERT & TRANSPORT +



VALORISATION & TRAITEMENT



4.1 | La valorisation matière

| Les déchets d'emballages ménagers

En 2024, le verre a été collecté par la société Guérin puis livré (directement ou par le biais des cases de transfert d'Arnas et St-Etienne-sur-Chalaronne) à Andrézieux-Bouthéon (42) ou à Champforgeuil (71) afin d'être trié avant d'être redirigé chez le verrier Verallia à St-Romain-le-Puy (42) ou à Chalon sur Saône (71) pour être recyclé à 100%.

Le papier, collecté par Guérin en 2024, passe par le quai de transfert de Quincieux pour un tri puis part directement chez notre papetier Norske Skog à Golbey (88) afin de procéder à son recyclage. Seul le papier collecté en multi-matériaux passe par le centre de tri de PAPREC à Chassieu (69).

Après passage sur les quais de transfert, les emballages légers sont envoyés aux centres de tri de PAPREC à Chassieu(69), de NICOLLIN à St Fons (69) et TRICEA (71) à partir d'octobre 2024.

| Les déchets des déchèteries

Pour valoriser toujours plus de déchets, des REP (Responsabilité Elargie du Producteur) voient le jour. Au total, en 2024, 8 REP sont portées par le SYTRAIVAL par le biais de 5 éco-organismes : CITEO, ECOMAISON, ECOLOGIC, ECOSYSTEM et VALOBAT.

Les déchets sont ainsi réorientés vers des filières de recyclage spécifiques.

| L'Eco-organisme des emballages ménagers : CITEO

Soutiens CITEO perçus :

ECO-ORGANISMES	2023	2024
CITEO, papiers	333 561 €	303 927 €
CITEO, emballages	4 769 801 €	5 287 009* €

* Estimations au 1/07/2024

Les déchets d'emballages ménagers sont séparés en fonction de leur composition afin d'être redirigés vers les filières de valorisation adéquates. En 2024 :

- L'aluminium est repris par SUEZ
- L'acier est repris par PAPREC
- Les PEHD-PP et PET clair sont repris par PAPREC
- Le flux développement et les films plastiques par CITEO
- Le carton est repris par PAPREC
- Le gros de magasin est repris par PAPREC

Les déchets incorrectement triés, c'est à dire qui ne correspondent pas aux consignes de tri, sont appelés les refus de tri.

Coûteux pour les collectivités, ces déchets demandent un double traitement car ils sont renvoyés des centres de tri vers l'UVE de Villefranche-sur-Saône pour être valorisés énergétiquement.

Performances de recyclage matière :

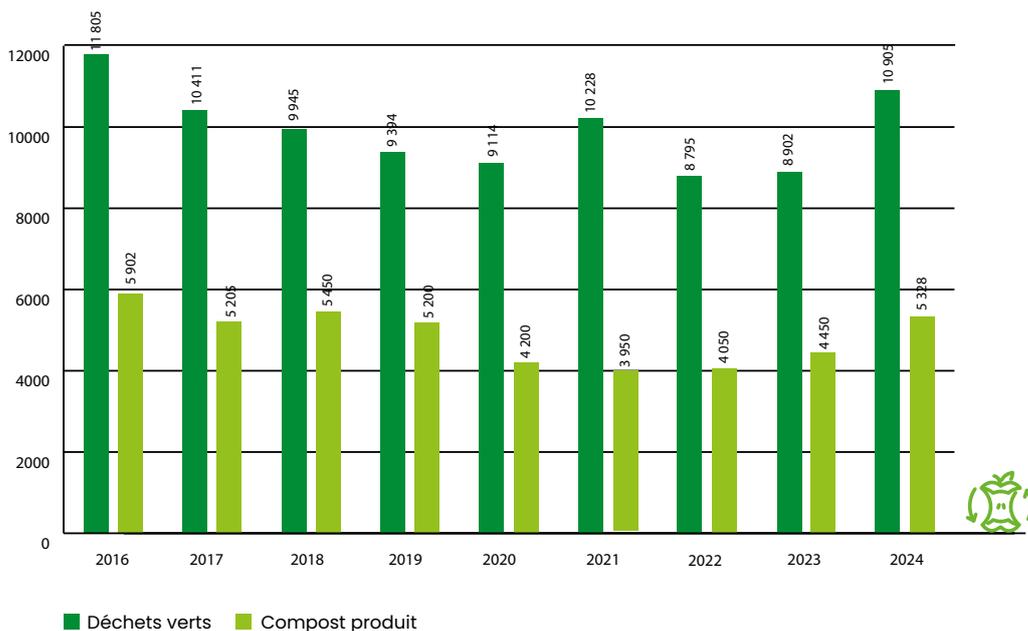
	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	Taux recyclage national, source CITEO 2021
Taux moyen de recyclage : performance SYTRAIVAL / gisement annuel national	70,29%	77,45%	72,74%	78,16%	81%	80%	72%
Acier/alu	80,40%	100%	74,50%	82,40%	92%	75%	90%
Cartons	83,50%	82,20%	91,20%	98,10%	100%	100%	72%
Plastique	17,30%	28,20%	25,30%	32,20%	39%	40%	30%
Verre	100%	100%	100%	100%	100%	100%	88%

* estimations au 25/08/2025

4.2 | La valorisation organique

Le SYTRAIVAL valorise les déchets verts collectés en déchèterie de la CAVBS, la CCBPD, la CCDSV, la CCSB et le SMIDOM. Les déchets verts sont ensuite redirigés sur des plateformes de compostage, en fonction de leur proximité géographique. Au total, le SYTRAIVAL travaille avec 5 plateformes, dont une qui lui appartient. Il s'agit de la plateforme d'Arnas, qui a pour capacité le traitement de 12 000 tonnes de déchets verts par an.

| La plateforme d'Arnas



En 2024, 10 905 tonnes ont été traitées sur la plateforme d'Arnas, soit 23% de plus qu'en 2023.

En 2024, 11 531.69 tonnes ont été traitées sur les sites externes, soit une augmentation de près de 30% par rapport à 2023. Voici la répartition :

- BIODE : 4 121,22 T
- ADFE Baneins : 4 548,45 T
- SEDE Monsols : 415,66 T
- RDS / laye Ecologie : 2 446,36 T

Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries, des artisans et des services d'espaces verts des collectivités.

L'objectif du SYTRAIVAL et de ses adhérents est de réduire les quantités de déchets verts produits et déposés en déchèteries par le biais d'actions de prévention :

- Communication sur l'utilisation des bonnes essences ;
- Gestion raisonnée du jardin ;
- Interdiction des tontes en déchèteries.

Le SYTRAIVAL traite également les déchets alimentaires des EPCI en collecte. En 2024, ils étaient envoyés vers trois plateformes :

- Les Alchimistes à Vénissieux (69) : 96.66 T
- ADFE à Baneins (01) : 92,18T
- Racine à Lentilly (69) : 0,32T



Le SYTRAIVAL édite des guides pour informer et inciter le grand public à valoriser, réduire et supprimer la production de déchets verts.

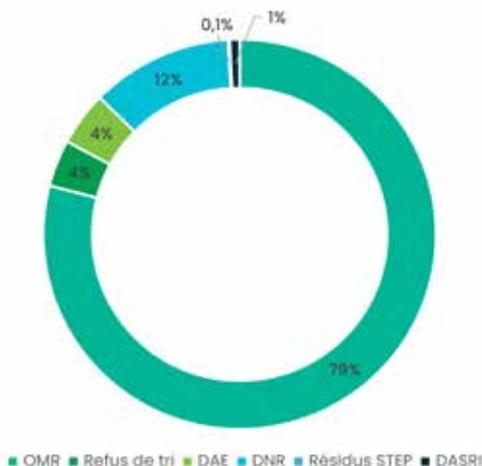
Pour en savoir plus, consultez le site internet du SYTRAIVAL : www.sytraival.com

4.3 | La valorisation énergétique

4.3.1 L'Unité de valorisation énergétique (UVE)

| Nature des déchets traités à l'UVE (en tonnes) :

67 074 Tonnes d'OMR ont été incinérées en 2024 soit 4 % de plus qu'en 2023

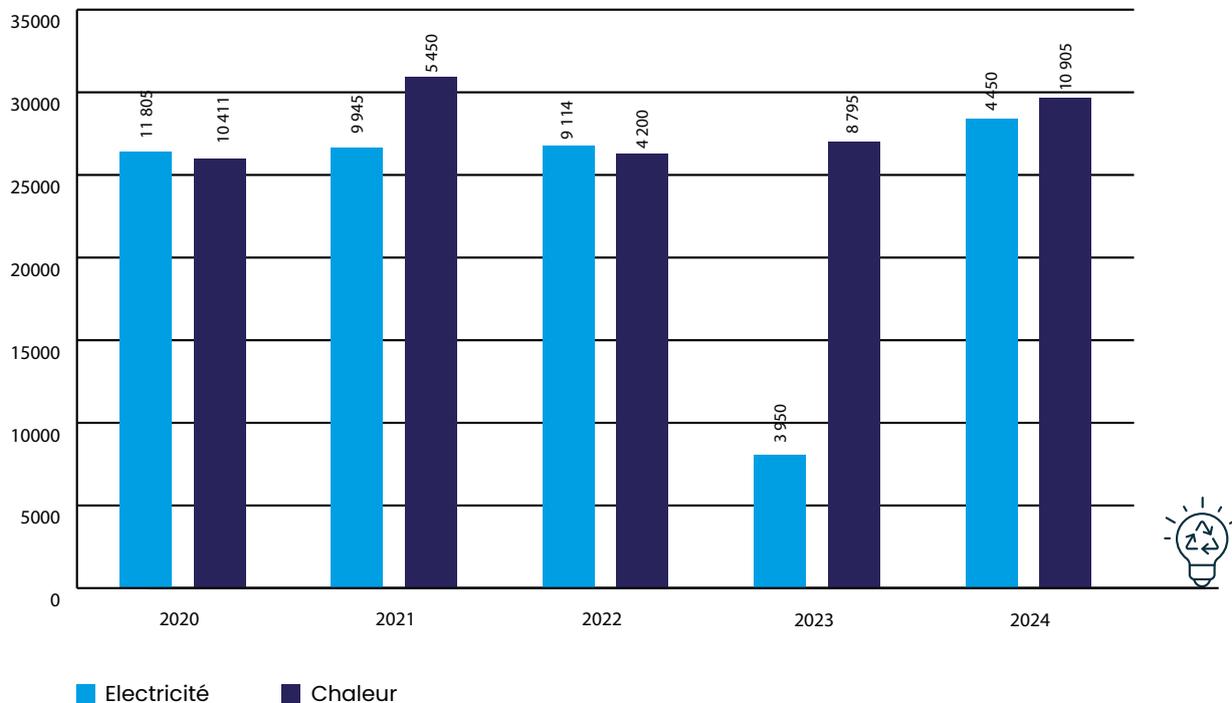


- DAE : Déchets d'Activité Économique
- DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- Résidus STEP : Station d'Épuration des Eaux Usées

| Vente d'énergie :

Pour 36 661 MWh produits, le SYTRAIVAL a vendu 28 402 MWh d'électricité en 2024

En ce qui concerne la vente de chaleur, 29 630 MWh ont été fournis au réseau, soit près de 10% de plus qu'en 2023.



| Efficacité énergétique de l'installation :

La performance énergétique de l'usine est de 85 %.

Elle retrouve son niveau d'avant 2023 suite au changement du groupe turbo alternateur.

| Résidus issus de l'incinération :

- Les mâchefers (15 893 t.), soit 179 kg par tonnes de déchets incinérés (ratio stable), ont été en totalité transportés sur la plateforme de maturation de Quincieux
- Les métaux ferreux : 1 411 tonnes valorisées en aciérie
- Les métaux non ferreux : 169 tonnes
- Les Résidus d'Épuration des Fumées de l'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) - 2814 tonnes, soit 34 kg par tonnes de déchets incinérés - sont valorisées après un traitement de solidification / stabilisation dans une mine de sel en Allemagne comme matériaux de comblement.

| La chaufferie bois / gaz :

La mise en route a eu lieu en Novembre 2010. Cette chaufferie bois de 2 MWh a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur. Deux chaudières gaz d'une puissance de 5 MWh permettent de fournir l'énergie en cas de panne de l'UVE ou lors des pics de consommation.

En 2024, la chaufferie bois a fourni près de 13 % de l'énergie primaire annuelle (4 872 MWh, soit 1839 tonnes de bois) délivrée au départ du réseau, soit 38 445 MWh.

La part de gaz consommée est de 5%. Le taux d'énergie renouvelable du réseau est de 95%.

4.4 | Le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

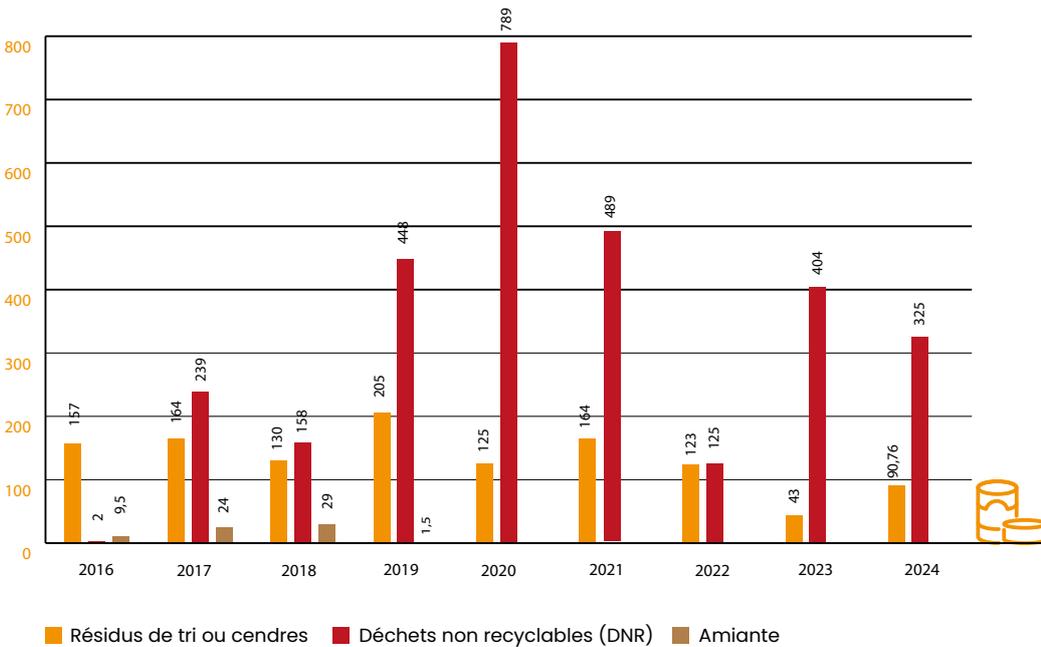
En 2017, le centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne est autorisé par arrêté préfectoral à continuer l'exploitation de la zone de stockage, et à réaliser les activités de broyage des DNR et de mise en balle des OMR pour des tonnages supérieurs.

Seuls les déchets ne pouvant pas être valorisés en matière ou en énergie sont enfouis.

| Stockage de déchets non dangereux :

Le site a une autorisation de stockage de 1000 tonnes par an permettant d'enfouir des déchets non valorisables énergétiquement (laine de verre ou de roche) issus du broyage ou des déchets non recyclables (DNR) lors des arrêts techniques de l'UVE.

Stockage de déchets non dangereux : tonnages enfouis en 2024 : 416 tonnes



| Broyage des déchets non recyclables (DNR) :

Les déchets non recyclables issus des déchèteries font l'objet d'un tri sommaire à la pelle de manière à séparer les déchets valorisables en recyclage, et les déchets non incinérables (comme les isolants thermiques ou les déchets dangereux).

Broyage des déchets non recyclables (DNR) : tonnes réceptionnées 4 546 tonnes

| Station de traitement des lixiviats in situ :

En 2018, une station de traitement in situ des lixiviats qui permet de réduire de 62 % le transport des eaux souillées en station d'épuration a été mise en place. Celle-ci est constituée d'un traitement biologique, suivi d'une filtration membranaire et l'eau traitée est réutilisée sur le site.

En 2024, la station (ENKI 10) a permis de traiter 6 245 m3 d'effluents sur les 7 565 m3 produits ; 1 321 m3 ont été envoyés directement en station d'épuration.

- Traitement in situ : 6 245 m3 de lixiviats ont été traités, et 380 m3 de perméat ont été réutilisés sur le site pour humidifier les DNR (pour abattre les poussières), laver les BOM du SMIDOM ou rejetés dans le bassin d'EP, et 1 701 m3 de concentrat ont été évacués à la station d'épuration de Mâcon.

| Création d'un casier de stockage des déchets inertes (ISDI) :

Cette création permet de répondre aux besoins des EPCI adhérents au SYTRAIVAL sur le traitement de leurs bennes de déchets inertes en provenance de leurs déchèteries. L'exploitation a démarré en février 2021.

En 2024, le tonnage stocké est de 3279,50 tonnes en provenance essentiellement des déchèteries de la CC Saône Beaujolais.

4.5 | PLATEFORME DE STOCKAGE D'ARNAS

En 2024, le site d'Arnas a réceptionné 6 736 tonnes. Voici la provenance de ces tonnages :



■ CAVBS ■ CCBPD

Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout-venant, terre...) par du broyage, du concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

4.6 | Le centre de traitement de Quincieux

Le SYTRAIVAL a renouvelé en 2021 le marché d'exploitation de Quincieux des 3 activités du site, démarré début 2017 :

- Maturation et valorisation des mâchefers d'incinération, depuis Janvier 2017
- Tri et broyage des DNR de déchèteries, depuis Mars 2017

| Valorisation des mâchefers :

En 2024, 15 893 tonnes ont été acceptés en provenance de l'UVE de Villefranche sur Saône.

Les mâchefers passent dans une unité de criblage qui permet de séparer :

- Les métaux ferreux résiduels (une partie est extraite sur les UVE) : 410 Tonnes

- Transfert des collectes sélectives (flux emballages légers, multi-matériaux et JRM), Avril 2017

- Les métaux non ferreux : 169 Tonnes
- La grave de mâchefer : 18 501 Tonnes

La grave de mâchefer après analyse est valorisée comme sous couche routière sur 14 chantiers. Ces chantiers se situent pour la plupart à moins de 80 km de la plateforme.

| Broyage des déchets non recyclables des déchèteries (DNR) :

Les déchets entrants sont triés à l'aide de la pelle mécanique en 3 catégories :

- Les plastiques et les erreurs de tri sont stockés dans des bennes de 30 m3 avant valorisation ;
- Les refus de broyage (matelas, tapis, moquette, laine de verre, ...) sont également stockés dans des bennes de 30 m3 ;
- La matière restante est broyée sur place, avant

d'être réacheminée à l'UVE de Villefranche sur Saône.

En 2024, 4 461 tonnes de DNR ont été acceptés sur le site. Ces DNR sont triés et broyés au fur et à mesure afin de limiter les stocks et les risques d'incendie.

| Transfert des collectes sélectives :

Suivant la distance entre les collectes et les centres de tri, il peut être nécessaire de massifier les tonnages collectés afin de réduire le coût de transport et la pollution.

- 451 tonnes de multi matériaux (et 645 tonnes pour le compte de la métropole de Lyon)
- 2 855 tonnes de papiers

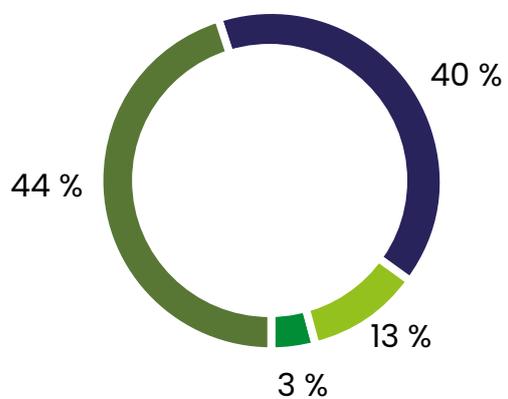
En 2024, 11 668 tonnes de collectes sélectives ont transféré sur le site de Quincieux :

- 7 716 tonnes d'emballages légers

Des prélèvements (échantillonnages normés) et des caractérisations sont réalisés sur le site afin de connaître la composition des trois flux de collecte sélective réceptionnés.



4.7 | Les modes de valorisation et de traitement



- Valorisation énergétique
- Valorisation organique
- Valorisation matière
- Stockage



PRÉVENTION & COMMUNICATION

235

Animations scolaires

5536

Élèves de classes de CP à CM2 sensibilisés à la réduction des déchets

11

Visites de l'Unité de Valorisation Énergétique de Villefranche-sur-Saône

15

Opérations de sensibilisation aux Déchets Non Recyclables (DNR) dans 15 déchèteries du territoire

1

Bande dessinée de sensibilisation éditée en 2024

10

Nouveaux supports de prévention et communication édités en 2024

1

Journée d'échanges entre les bénévoles de la réparation

1

Journée portes ouvertes de la plateforme de compostage d'Arnas.

29 633€

De subvention pour mise en place de compostage partagé

5.1 | Prévention

Dans le cadre de sa mission de prévention, le SYTRAIVAL a pour objectif de mobiliser le grand public autour des enjeux de qualité du tri et sur les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets.

5.1.1 Le compostage

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs administrés une solution de tri des biodéchets.

Le SYTRAIVAL accompagne ses adhérents à la mise en place de sites de compostage partagés ou autonomes grâce à des subventions, selon les modalités définies dans le cadre d'un cahier des charges.

La subvention s'élève à 50% du coût total du site de compostage (matériel + moyens humains + formation) avec un maximum de 1 250€ par site et un maximum de 12 500€/collectivité/an.

En 2024, Le SYTRAIVAL a subventionné des sites de compostage sur l'ensemble de son territoire pour un total de 29 633€.

5.1.2 Sensibiliser à la qualité du tri auprès du grand public

L'ambassadrice du tri du SYTRAIVAL est intervenue sur 15 déchèteries pendant l'été 2024 afin de communiquer auprès des usagers sur la benne DNR (Déchets Non Recyclables).

Cette animation a permis de rappeler les consignes de tri et de communiquer sur les risques d'incendie résultant des mauvais geste du tri.

1750 usagers ont été sensibilisés auprès des 7 EPCI participants.

Dans le cadre de la fête de l'environnement organisée par l'agglomération de Villefranche sur Saône, le SYTRAIVAL a animé une journée de sensibilisation le 13 septembre.

L'occasion pour la chargée de mission qualité et biodéchets du SYTRAIVAL de porter des messages de préventions sur les thèmes de la réduction et la valorisation des déchets, les bons gestes de tri, le compostage auprès de la centaine de personnes qui ont visité le stand.



5.1.3 Faire découvrir le process de traitement et de valorisation des déchets avec les visites de sites

Chaque année, le SYTRAIVAL ouvre les portes de son unité de valorisation énergétique à ses collectivités adhérentes.

Ces visites réalisées par la chargée de mission qualité et biodéchets au SYTRAIVAL et le directeur de l'UVE sont l'opportunité de présenter le territoire du SYTRAIVAL et ses missions, le process de traitement des ordures ménagères autour d'une visite de la salle pédagogique.

Les différentes étapes permettant aux déchets collectés par les collectivités d'être valorisés sous forme d'électricité ou de chauffage urbain sont présentées accompagnées d'un rappel des consignes de tri et des gestes de réduction des déchets.

L'UVE accueille également des visites du grand public. En 2024, 11 visites de l'UVE ont été réalisées, soit 200 personnes sensibilisées.

Le SYTRAIVAL propose également des visites de la plateforme de compostage de déchets verts d'Arnas, du centre de tri Paprec à Chassieu et du centre de tri Nicollin à St Fons qui a accueilli en 2024 160 personnes au cours de 8 visites.

Zoom sur la journée portes ouvertes de la plateforme de compostage d'Arnas les 22 et 23 mars dans le cadre de l'évènement national tous au compost, un évènement national annuel qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques -

La première journée était dédiée aux professionnels et élus, la deuxième aux particuliers. L'objectif de cette journée était de faire découvrir ce site de 3 hectares du processus de traitement par compostage des déchets verts à la fabrication de biomasse énergie. 9000 tonnes de végétaux sont traitées chaque année sur ce site

Au programme de la journée grand public :

- Visite de la plateforme de compostage des déchets verts
- Marché de producteurs locaux : viticulteurs, maraîchers
- Exposition sur la gestion des biodéchets à la maison



Message de sensibilisation :
les déchets verts sont des ressources que l'on peut valoriser dans les jardins

5.1.4 Sensibiliser à la réduction des déchets dès le plus jeune âge avec les animations scolaires

Chaque année, des animations sont réalisées en milieu scolaire auprès d'élèves de classes de CP au CM2 sur le territoire du SYTRAIVAL, sur demande de ses 9 collectivités adhérentes. Ces visites peuvent aussi être réalisées en collèges, MFR et lycées.

Les animations réalisées par l'ambassadrice du tri du SYTRAIVAL portent sur le thème du tri et recyclage, du compostage, de la prévention et réduction des déchets, du gaspillage alimentaire et de la pollution plastique.

D'une durée d'environ 1h30, ces interventions ludiques et pédagogiques ont pour objectif de permettre aux enfants d'apprendre et d'expérimenter les gestes de tri. Un support pédagogique avec un rappel des notions abordées et un quizz pour tester ses connaissances est remis à la fin de chaque intervention afin que les enfants échangent avec les parents.

En 2024, 3 supports pédagogiques ont été actualisés : la réduction des déchets, la pollution plastique, le gaspillage alimentaire



En 2024, 235 classes de CP à CM2 ont été sensibilisées à la gestion et à la réduction des déchets, soit 5536 élèves.



EPCI	Nombre d'animations
CAVBS	5
CCBPD	62
CCDSV	56
CCSB	37
COR	27
SMIDOM	48
TOTAL	235

Message de sensibilisation :
adopter le bon geste de tri.
Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

5.2 | Communication

5.2.1 Editer des publications pédagogiques gratuites pour développer les bonnes pratiques en matière de tri

Le SYTRAIVAL édite chaque année de nouveaux supports de communication et de sensibilisation mis à disposition de ses adhérents et destinés à leurs administrés ainsi qu'au grand public.



3 flyers présentant les nouvelles filières de valorisation et recyclage mises en place en déchèterie dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur ont été édités pour mettre en évidence les équipements concernés et les lieux de collecte.



Toutes les clés pour recycler : Ce nouveau guide présente des conseils pratiques et triés sur le volet pour une meilleure gestion des déchets. Tout savoir sur le trajet des déchets triés, le compostage les lieux où donner ses articles encore en bon état...



Trésors des déchets verts : un guide destiné aux communes, pour valoriser, réduire et supprimer la production de déchets. Co-conçu par le VALTOM et FREDON, ce guide a été imprimé par le SYTRAIVAL et diffusé à ses collectivités adhérentes en 2024.



Une lettre d'information trimestrielle est partagée aux collectivités adhérentes du SYTRAIVAL et relayée sur les réseaux sociaux. Les thématiques abordées : actualités des projets menés sur le territoire du SYTRAIVAL, bonnes pratiques en matière de tri et recyclage, ressources documentaires à consulter...

4 nouveaux panneaux d'exposition ont été réalisés sur les thèmes des déchets verts, du textile, des déchèteries et du compostage domestique ou partagé. Ces panneaux sont mis à disposition de nos collectivités adhérentes pour prêt et affichage dans le cadre de leurs événements.

| L'Art de réduire sa poubelle d'ordures ménagères
Zoom sur la bande dessinée de sensibilisation éditée en 2024

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation au geste de tri et de réduction des déchets auprès des usagers de son territoire d'intervention, le SYTRAIVAL publie sa première bande-dessinée intitulée l'art de réduire sa poubelle d'ordures ménagères.

Diffusée durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2024, cette publication pédagogique destinée au grand public met en scène M. Toutenvrac, un voisin peu respectueux des consignes de tri et sa voisine, accompagnée de son jeune fils qui lui expliquent l'importance de bien trier ses déchets.

A l'origine de ce projet, la volonté de sensibiliser à la qualité du tri en s'appuyant sur les résultats du dernier MODECOM. Cette campagne de caractérisation du traitement des ordures ménagères générée sur le territoire du SYTRAIVAL en 2023 a mis en évidence que 2/3 des déchets jetés dans nos poubelles d'ordures ménagères auraient pu être recyclés !

Fort de ce constat, le SYTRAIVAL se mobilise afin de rappeler au travers de cette bande-dessinée quelques gestes simples à appliquer au quotidien, mais qui ont un fort impact sur le volume d'ordures ménagères jeté sur le territoire.



Un déchet déposé dans la filière de tri adaptée pourra être valorisé, sous forme de matière ou d'énergie, ce qui contribue à lui donner une deuxième vie ! Contenant de tri (jaune ou bleu) pour les emballages, déchèterie pour les cartons ou déchets dangereux, composteurs pour les biodéchets ... le SYTRAIVAL rappelle grâce à cette publication qu'à chaque objet jeté sa bonne filière de valorisation.

De nombreuses alternatives existent pour réduire ses déchets en consommant et triant autrement (achats en vrac, réutilisation, objets de seconde main...) car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

La bande dessinée a été diffusée à 10 000 exemplaires sur le territoire du SYTRAIVAL

Retrouvez toutes nos publications sur le site internet www.sytraival.com



INDICATEURS FINANCIERS

5
budgets



20
marchés publics



9 622 407 €
d'investissements

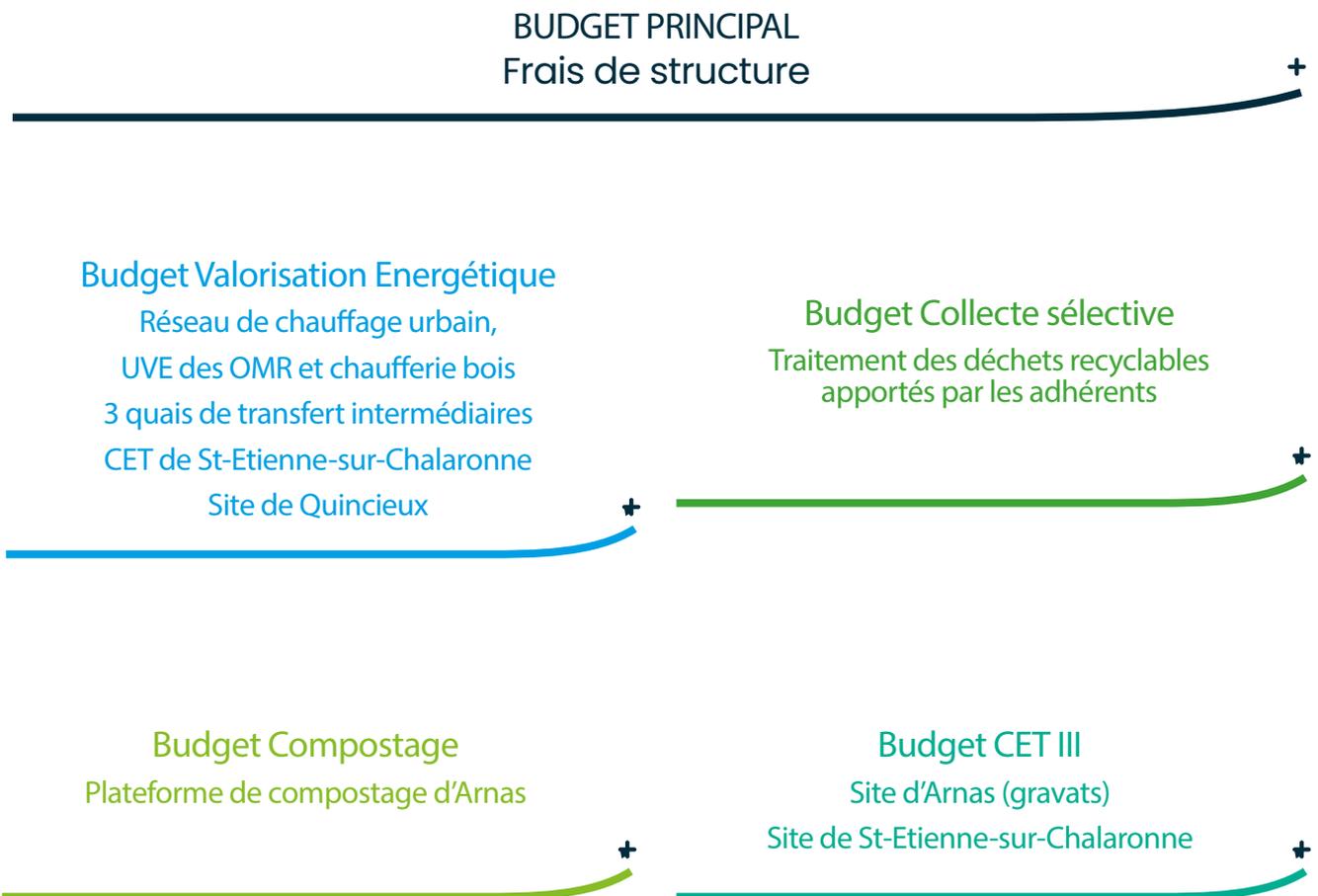


6.1 | Présentation des budgets

Les statuts du SYTRAIVAL se décomposent en 4 secteurs de compétence bien distincts, avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- La valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité.
- La valorisation de la collecte sélective.

Les activités du SYTRAIVAL sont retracées dans 5 budgets :



6.2 | Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Budget Principal

DEPENSES RÉELLES	
Charges de personnel et frais assimilés	415 134 €
Autres charges de gestion courante	85 100 €
Charges à caractère général	64 089 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	15 084 €
TOTAL	579 407 €

RECETTES RÉELLES	
Autres produits de gestion courante	550 001 €
Produits exceptionnels	11 870 €
Atténuation de charges	1 363 €
TOTAL	563 234 €

Budget Valorisation Energétique

DEPENSES RÉELLES	
Charges à caractère général	9 340 448 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	3 175 583 €
Autres charges de gestion courante	629 999 €
Charges financières	130 226 €
TOTAL	13 276 256 €

RECETTES RÉELLES	
Opérations d'ordre de transfert entre section	898 519 €
Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	14 240 145 €
Autres produits de gestion courante	1 200 €
Produits exceptionnels	1 074 487 €
TOTAL	16 214 352 €

Budget Collecte Sélective

DEPENSES RÉELLES	
Charges à caractère général	5 081 850 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	42 837 €
Autres charges de gestion courante	7 916 124 €
Charges exceptionnelles	280 €
TOTAL	13 041 091 €

RECETTES RÉELLES	
Opérations d'ordre de transfert entre section	4 494 €
Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	7 312 991 €
Subventions d'exploitation	6 535 821 €
Autres produits de gestion courante	0 €
TOTAL	13 853 307 €



Budget Compostage

DEPENSES RÉELLES	
Charges à caractère général	640 608 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	19 136 €
Autres charges de gestion courante	129 626 €
Charges exceptionnelles	28 113 €
TOTAL	817 483 €

RECETTES RÉELLES	
Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	799 849 €
Autres produits de gestion courante	2 €
Autres produits exceptionnels	51 987 €
TOTAL	851 838 €

Budget CET III

DEPENSES RÉELLES	
Charges à caractère général	36 002 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	11 160 €
Autres charges de gestion courante	11 001 €
Charges exceptionnelles	3 358 €
TOTAL	61 522 €

RECETTES RÉELLES	
Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	102 828 €
TOTAL	102 828 €

6.3 | Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement

Budget Valorisation Énergétique

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	
Emprunts et dettes assimilées	1 827 527 €
Matériel de bureau et matériel informatique	76 971 €
Immobilisations en cours	6 395 674 €
TOTAL	8 300 173 €

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	
Opérations d'ordre de transfert entre section	3 175 583 €
Subventions d'investissement	770 918 €
Immobilisations en cours	178 909 €
TOTAL	4 125 410 €

60% des dépenses concernent le réseau de chauffage urbain, 22% les travaux de l'UVE et 10% la protection incendie de Quincieux, les 8% restants concernent d'autres dépenses

EMPRUNTS EN COURS	
Chaufferie bois et réseau de chaleur	2 453 106 €
Travaux de l'UVE	18 233 333 €
TOTAL	20 686 439 €

6.4 | Tarifs

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	RAPPEL TARIFS 2023 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2024 / € HT	VARIATION %	MONTANT PROPOSÉ 2024 / € HT TGAP comp.	VARIATION % TGAP comp.
Déchets ménagers : Accueil usine d'incinération membres du syndicat mixte :					
- Collectivités adhérentes exploitation	99*	101*	2 %	2 %	3,6 %
- Collectivités non adhérentes au syndicat mixte	115,5*	118*	3 %	3 %	3,6 %
- Apports selon notre demande	103*	105*	2 %	2 %	
Déchets encombrants quota UVE	118*	125*	5,9 %	139	3,5 %
Déchets encombrants hors quota (stockage)				200	
Déchets industriels assimilés	141,5*	144*	2,5 %	158	
Déchets industriels en régie	149*	153*	2,7 %	167	
Déchets hospitaliers	393,5	395	3 %	395	
*TGAP à ajouter : 15 € / tonnes					

PLATEFORME DE COMPOSTAGE	RAPPEL TARIFS 2023 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2024 / € HT	VARIATION %
Déchets en provenance des déchèteries	34	34	-
Déchets en provenance des communes	32	32	-
Déchets en provenance des part. ou pro.	40	40	-

TRAITEMENT DES BIODÉCHETS	APPORTS A BANEINS ADFE	APPORTS A FLEURIEUX / L'ARBRESLE RACINE	APPORTS A MONSOLS SEDE	APPORTS A VENISSIEUX LES ALCHIMISTES
Collecte en bacs	80	-	En attente	120
Collecte en bacs avec indésirables	100		En attente	Entre 120 et 200 (selon la qualité)
Collecte en vrac	60	85	En attente	
Surcoût si trop d'indésirables	20	Pris rechargement + traitement + 10% du poids	En attente	

CET III - ARNAS	RAPPEL TARIFS 2023 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2024 / € HT	VARIATION %
Déchets inertes des déchetteries – gravats	10	10	-
Déchets inertes des artisans – gravats	10,30	10,30	-

COLLECTE SÉLECTIVE	RAPPEL TARIFS 2023 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2024 / € HT	VARIATION %
Papiers	98,5	100	1,21 %
Tri emballages légers en vrac avec transfert	251,5	257	2 %
Tri emballages légers en vrac sans transfert	219,5	224	2 %
Tri multi en vrac avec transfert	251,5	257	2 %
Tri multi en vrac sans transfert	223	227,5	2 %
Si tri en sacs : plus-value ouverture sacs	16	20	
Refus de tri N-1	103*	110*	6,8 %
Verre	57	57	0 %
Plâtre	105	111	5,7 %
Huisseries Location de racks Prix d'un enlèvement par déchetterie	84 13 € / mois / chevalet 166	88 14 € / mois / chevalet 171	
<i>*TGAP à ajouter : 14 € / tonnes</i>			

CET II - SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	RAPPEL TARIFS 2023 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2024 / € HT	MONTANT PROPOSÉ 2024 / € HT TGAP comp.	VARIATION %
Refus de tri	112*	114*	177	2,3 %
Amiante en alvéole dédiée	112*	114*	177	2,3 %
<i>*TGAP à ajouter : 65€ / tonnes</i>				

6.5 | Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

VALORISATION ENERGETIQUE	SOCIETE	MONTANT DE LA PRESTATION (HT)
Combustible Chaufferie Bois Arnas	AWT 01	106 387 €
Exploitation de l'usine d'incinération	CIDEME UVE	3 405 040 €
Exploitation du réseau de chaleur	DALKIA RCU	960 365 €
Transfert St Etienne sur Chalaronne	SERFIM	61 080 €
Broyage et transport des encombrants	SERFIM	379 083 €
Traitement des lixiviats St Etienne sur Chalaronne	SERPOL	253 875 €
Transfert Fleurieux-sur-l'Arbresle	SUEZ	146 354 €
Transfert Bourg-de-Thizy	SUEZ	135 490 €
Exploitation Quincieux Mâchefers et Encombrants	SUEZ	921 407 €
Transport des Mâchefers et des Encombrants	YK TRANSPORT	123 916 €

COMPOST	SOCIETE	MONTANT DE LA PRESTATION (HT)
Exploitation de la plateforme de compostage	AWT01	271 503 €
Expérimentation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets	LES ALCHIMISTES	18 013 €
Compostage des végétaux des déchèteries	BIODE	124 445 €
	ADFE	131 040 €
	SEDE	7 883 €
	RDS	70 116 €

COLLECTE SELECTIVE	SOCIETE	MONTANT DE LA PRESTATION (HT)
Etude appel à projet hors foyer	AJBD	51 680 €
Collecte et transport des journaux magazine et du verre	GUERIN	884 787 €
	SERFIM	34 462 €
	DUBUIS	55 847 €
Prestation de transfert des collectes sélectives JRM EL MM Quincieux	SUEZ	223 864 €
Prestation de transfert des collectes sélectives EL Bourg-de-Thizy	SUEZ	74 933 €
Exploitation de la plate-forme de Saint-Etienne (Huisserie)	SERFIM	60 039 €
Rechargement case verre d'Arnas	AWT 01	20 484 €
Prestation de conditionnement des emballages légers	NICOLLIN	1 938 307 €
Prestation de conditionnement des multi-matériaux	PAPREC	1 174 787 €
Prestation de conditionnement des multi-matériaux	PAPREC	1 174 787 €



BILAN DU TERRITOIRE

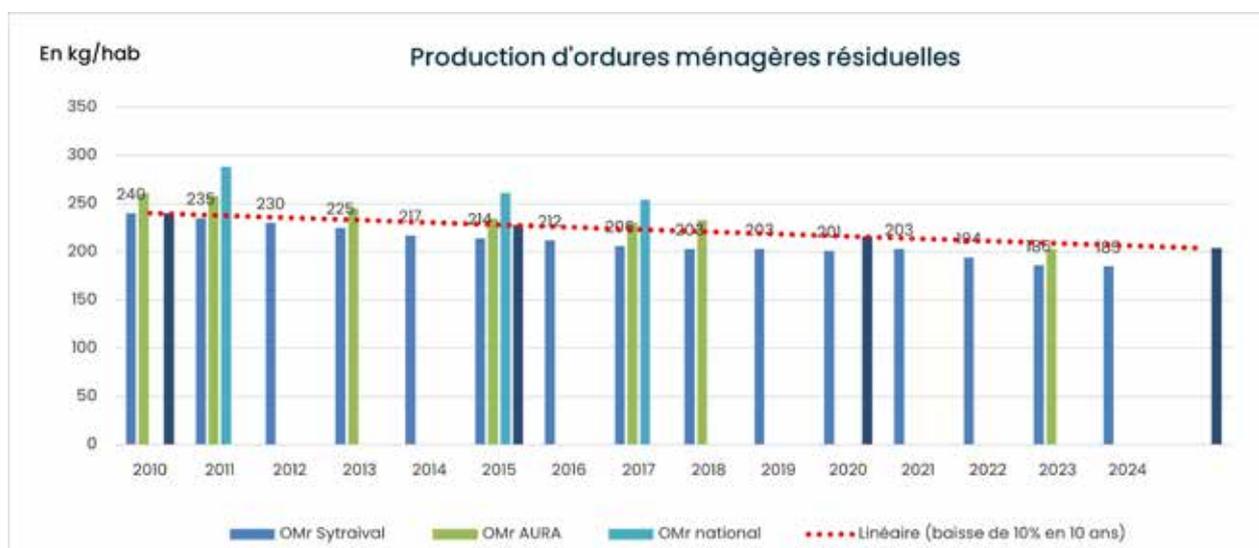
LA LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe les objectifs suivants en matière de prévention des déchets :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 (loi antigaspillage – article 3) ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale. (loi anti-gaspillage – article 11) ;
- Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 (loi anti-gaspillage – article 7) ;
- Réduire de 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché (loi anti-gaspillage – article 66).

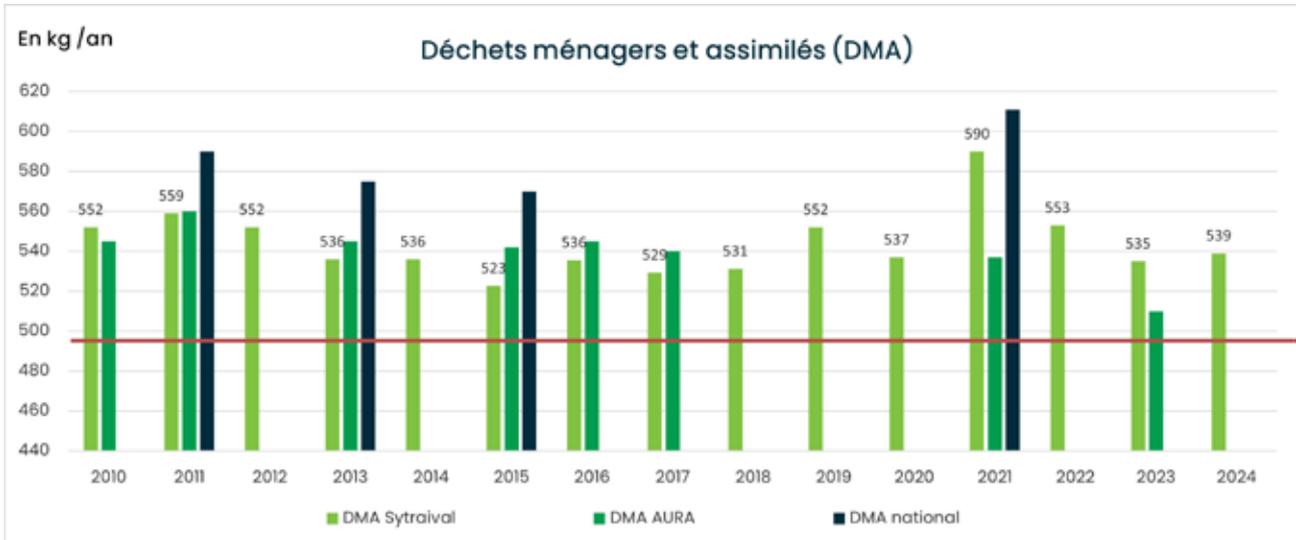
Par ailleurs, le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe des objectifs régionaux de réduction des déchets ménagers et assimilés avec pour cible en 2031 494 kg / habitant sans les inertes.

Sur le territoire du SYTRAIVAL, la baisse de production des ordures ménagères est constante mais reste faible entre 2023 et 2024. Cependant le ratio est en dessous de la valeur régionale (203 kg / habitants en 2023) et de l'objectif de -10% sur 10 ans.



- Sur le territoire du SYTRAIVAL, on observe un pic de production des déchets ménagers et assimilés en 2021 (pic également constaté au niveau national).

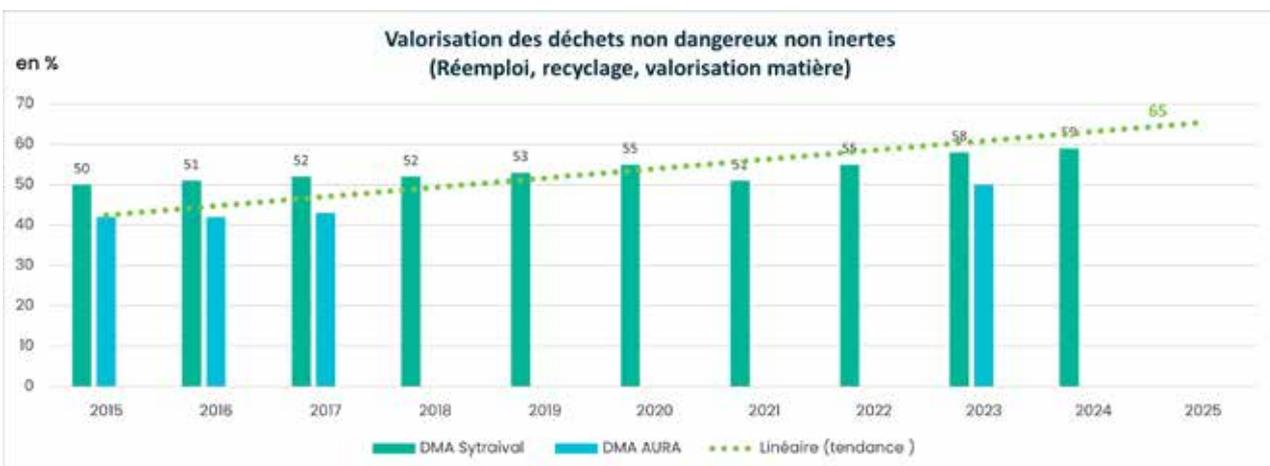
Depuis on constate une baisse de plus de 8% entre 2024 et 2021 avec une stagnation entre 2023 et 2024. Cette baisse n'est pas suffisante pour répondre aux exigences règlementaires.



- Il faut baisser d'environ 25 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par des actions de réduction de la production de déchets. 70% de la population du territoire du Sytraival est couverte par un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans lequel des objectifs de réduction des quantités et actions associées sont présentées.

Une feuille de route territoriale va être mise en place afin d'intensifier les actions et de vérifier l'efficacité de ces différents plans de réduction.

Par ailleurs les déchets résiduels devront faire l'objet de valorisations matières afin d'atteindre un taux de 71% en 2031. Actuellement le taux est de 59%.



- L'analyse du contenu des poubelles d'ordures ménagères sur le territoire du Sytraival en 2023, montre qu'en triant mieux cette poubelle pourrait être réduite de 2/3 (voir page 20 du rapport)



ANNEXE

Annexe n°1 - Modalités de gestion,
les marchés publics en cours en 2024

Budget Valorisation Énergétique

LIBELLÉ CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DURÉE FERME + RECONDUCTION	DURÉE FERME + RECONDUCTION (mois)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN RECONDUCTION COMPRISE
Surveillance des retombées atmosphériques	SOCOR AIR	5 080 € HT			
Exploitation UVE	CIDEME/PAPREC	33 634 813 € HT	124	01/12/2019	31/03/2030
Surveillance des eaux souterraines et de surface	GEAUPOLE		36+12+12	20/10/2020	19/10/2025
Exploitation QT Thizy	SUEZ		36+12+12	01/11/2020	31/10/2025
Installations Quincieux lot 1 : transport des mâchefers	YK TRANSPORT	555 000 € HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2026
Installations Quincieux - lot 2 : exploitation du site	SUEZ	11 521 919,40 € HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024
Exploitation qt Fleurieux-sur-l'arbresle	SUEZ	810 940 € HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2026
Traitement des refus de tri issus des collectes sélectives du SMET 71 par le SYTRAIVAL	SMET 71		60	01/07/2024	31/12/2026
Conseil et ingénierie RCU	SF2E	448 262,50 €	48	21/07/2022	20/07/2026
Marche public global de performance énergétique sur le réseau de chaleur du SYTRAIVAL	DALKIA SA / SOHO ARCHITECTURE	16 084 439,76 €	96	01/07/2024	30/06/2024

Budget Collecte Sélective

LIBELLÉ CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DURÉE FERME + RECONDUCTION	DURÉE FERME + RECONDUCTION (mois)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN RECONDUCTION COMPRISE
Marche de collecte du verre et du papier - lot 1 : verre	GUERIN MINERIS	3 415 750 € HT	36+12+12	01/04/2022	31/03/2025
Marche de collecte du verre et du papier - lot 2 : papier	GUERIN MINERIS	1 488 750 € HT	36+12+12	01/04/202	31/03/2025
Réception et rechargement de collectes sélectives	VALBARA (VEOLIA)		15+12	01/09/2024	31/12/2025

Budget CET 2

LIBELLÉ CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DURÉE FERME + RECONDUCTION	DURÉE FERME + RECONDUCTION (mois)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN RECONDUCTION COMPRISE
Exploitation lixiviats QT St-Etienne-sur-Chalaronne	SERPOL	638 000 € HT	36+12+12	01/01/2024	31/12/2026
Exploitation du QT St-Etienne-sur-Chalaronne et transport OM	SERNED	658 350 € HT	36+12+12	01/11/2020	31/10/2025
Exploitation des installations de stockage de DND et inertes QT St-Etienne-sur-Chalaronne	SERFIM RECYCLAGE	2 658 790 € HT	36+12+12	01/01/2022	31/12/2024

Budget Compost

LIBELLÉ CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DURÉE FERME + RECONDUCTION	DURÉE FERME + RECONDUCTION (mois)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN RECONDUCTION COMPRISE
Exploitation de la plateforme de compostage d'Arnas et fourniture de combustible bois	AWT	2 232 350,00 €	36+12+12	01/08/2022	31/07/2025
Prestation de compostage des déchets verts - Lot 1 nord	RDS / LAYE	438 150,00 €	36+12+12	01/08/2022	31/07/2025
Prestation de compostage des déchets verts - Lot 2 sud	BIODE	800 000,00 €	36+12+12	01/08/2022	31/07/2025
Prestation de compostage des déchets verts - Lot 3 est	ADFE	420 000,00 €	36+12+12	01/08/2022	31/07/2025